

## Les étapes du dispositif ALABRI

- 1 Vérifiez l'éligibilité de votre habitation** en nous appelant ou en consultant le site internet [www.osgapi.com/alabri](http://www.osgapi.com/alabri).
- 2 Prenez contact avec l'équipe ALABRI** et fixez un rendez-vous pour une visite de votre logement.
- 3 Un professionnel vient à votre domicile** pour évaluer avec vous les risques et les enjeux de votre habitation.
- 4 Un rapport de diagnostic vous est remis** indiquant les risques auxquels vous êtes soumis et détaillant les mesures à mettre en œuvre pour vous protéger.
- 5 Bénéficiez d'un accompagnement** technique et administratif pour la constitution de votre dossier de travaux et le paiement des subventions ainsi que la mise en œuvre des mesures préconisées dans le diagnostic.

L'opération ALABRI a été mise en place afin d'accompagner les propriétaires et gestionnaires de logement dans la réalisation de travaux de réduction du risque inondation et répondre aux obligations réglementaires imposées par les Plans de Prévention des Risques d'inondation (PPRI).



### Diagnostic de vulnérabilité

gratuit et personnalisé de votre logement face au risque inondation réalisé par un cabinet d'experts.



### Jusqu'à 80 % de subventions

pour la mise en œuvre des travaux de protection de votre logement, sans condition de revenus. Un complément de subvention jusqu'à 100% est possible pour les revenus modestes.

# ALABRI

## Vous êtes propriétaire ou gestionnaire d'un logement situé en zone inondable ?

L'EPTB Vistre Vistrenque vous accompagne afin d'adapter votre logement au risque d'inondation et d'obtenir des aides financières, dans le cadre du dispositif ALABRI.



Renseignements et inscription  
**09 74 76 93 52**  
[alabri@osgapi.com](mailto:alabri@osgapi.com)  
[www.osgapi.com/alabri](http://www.osgapi.com/alabri)

### Partenaires financiers



### Membres de l'EPTB



## Une permanence dédiée

Nos diagnostiqueurs pourront vous renseigner sur votre situation, déterminer si vous êtes éligibles au dispositif et convenir d'un rendez-vous.



09 74 76 93 52



[alabri@osgapi.com](mailto:alabri@osgapi.com)



[www.osgapi.com/alabri](http://www.osgapi.com/alabri)

**DIAGNOSTIC GRATUIT &**  
**TRAVAUX SUBVENTIONNÉS**  
**JUSQU'À 80% SANS CONDITION DE REVENUS**

eptb  
Vistre  
&  
Vistrenque

**PAPI 3**  
Bassin versant du Vistre

## Pourquoi participer à l'opération ALABRI ?

Pour adapter votre logement aux inondations et réduire les risques pour votre habitation, votre famille et vos biens, mais aussi pour répondre aux obligations prescrites par les PPRi.

Bénéficiez d'un diagnostic personnalisé et gratuit de votre logement et d'une assistance technique et financière pour la réalisation des travaux.

informations  
et rendez-vous  
[alabri@osgapi.com](mailto:alabri@osgapi.com)  
**09 74 76 93 52**  
[www.osgapi.com/alabri](http://www.osgapi.com/alabri)

## Qu'est ce que le PPRi ?

Le Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) est un document élaboré par l'Etat afin d'identifier les zones inondables et de gérer le risque sur ces dernières.

Pour savoir si vous êtes en zone inondable, contactez-nous, allez voir la carte du PPRi de votre commune ou consultez le site [www.osgapi.com/alabri](http://www.osgapi.com/alabri).

Aléa résiduel

Aléa modéré

Aléa fort

Matérialisation des bassins enterrés

Mise hors d'eau des installations électriques et de chauffage

Pose de pompe de cave

Création ou aménagement de niveau refuge

Pose de batardeau

Arrimage d'objet flottant

Pose de clapet anti-retour

Principales mesures prescrites par le PPRi. D'autres mesures pourront être proposées au cas par cas à l'issue des diagnostics personnalisés.